

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 MAI 2019, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Madame Hélène Lemonde	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

- 19-05-148 1.- Adoption de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.
- ADOPTÉE
- 19-05-149 2.- Autorisation de signature – cession du lot 4 883 889 par M. Claude Lepage (partie de la rue Belleville)
- CONSIDÉRANT que monsieur Claude Lepage est propriétaire du lot 4 883 889 du cadastre du Québec et que celui fait partie de l'assiette de la rue Belleville.
- CONSIDÉRANT que monsieur Lepage est d'accord pour céder ce lot à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts afin qu'il fasse partie de la rue publique.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de cession du lot 4 883 889 du cadastre du Québec en faveur de la Ville.
- ADOPTÉE

3- Période de questions

Il n'y a pas de question.

19-05-150

4- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 37

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl
